

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTES RENDUS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 27 janvier 2026, à 18 Heures 30.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARTIAUX Roger, EVRARD Christophe, Monsieur DEBROUCKER Gilles, Madame WEPIERRE, CARPENTIER Lionel, BAROUX Christophe, DEREU Michel.

Absents excusés : Messieurs DUFOUR Freddy

Secrétaire : Monsieur DEREU Michel

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 9 décembre 2025

Adopté à l'unanimité des voix.

2) L'ordre du jour est relu

1er sujet : Conventions avec le Centre de Gestion du 62

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de signer une convention avec le Centre de gestion 62 – CDG 62 pour la dématérialisation des actes administratifs.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions du C.D.G 62:

1ère option: transmission des actes administratifs (délibérations, arrêtés ...)

2ème option : parapheur électronique qui permet à l'ordonnateur de signer tous les actes de façon électronique.

3ème option: transmissions numériques avec la DGFIP.

4ème option: le cartable électronique qui permet d'envoyer les convocations et autres documents aux membres du conseil.

Le coût de ces services est déjà inclus dans la cotisation annuelle payée par la commune. Il faudra toutefois acheter deux clés électroniques (1 pour le maire et 1 pour les adjoints) qui permettront la signature électronique des actes, d'un montant de 90.00€ la clé.

Le CDG 62 propose également de faire gratuitement un état des lieux des archives de la commune. Même si celles-ci existent, elles ne sont pas forcément rangées de façon réglementaire. Suite à cet état des lieux, le CDG 62 nous proposera un devis suivant les tâches à réaliser.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer :

- une convention avec le CDG62 pour la dématérialisation des actes avec les options 1,2 et 3 retenues et engager la dépense pour l'achat de 2 clés électroniques
- une convention avec le CDG62 pour la réalisation d'un état des lieux des archives communales.

2nd sujet : Point et délibération relatifs aux ressources humaines

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que M. Stéphane MANTEL a pris ses fonctions depuis le 15 décembre 2025 et demande à l'assemblée si des critiques ont été recueillies par les élus. Aucune remarque négative n'est à déplorer. Selon Monsieur le Maire, M. MANTEL s'est parfaitement bien intégré et donne pleinement satisfaction.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que Mme COQUET en congé maladie pour tout le mois de janvier, congé qui sera peut-être prolongé.

A titre général, Monsieur le Maire signale que le CDG 62 gère le suivi des carrières des employés via les Lignes Directrices de Gestion – LDG. A ce titre, M. MANTEL n'y figure pas encore. Monsieur le Maire informe donc l'Assemblée qu'une réécriture des LDG sera nécessaire et souhaite la faire avant les prochaines élections.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à mettre à jour les L.D.G.

Monsieur le Maire indique aussi qu'il n'existe aucune délibération octroyant des jours de congé pour décès d'un proche. Après délibération, le conseil à l'unanimité décide d'accorder aux employés concernés:

- 3 jours francs pour le décès d'un conjoint, parent ou enfant
- 1 jour franc pour le décès d'un frère ou d'une sœur, des grands parents ou d'un beau frère ou belle sœur.

3^{ème} sujet : Point sur l'avancement des travaux en cours

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les matériaux pour la construction du bâtiment technique arrivent lentement. L'abri bus (destiné à être implanté à proximité des écoles) a été livré et sera installé par M. MANTEL.

4^{ème} sujet : Propositions d'acquisition de matériel :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la dernière formation suivie par Mme GOSSELIN, le problème du lavage du linge utilisé pour la cantine a été soulevé. Ainsi, 'il serait souhaitable de se doter d'un lave-linge destiné à cet usage.

Pour Stéphane qui n'a actuellement qu'une élagueuse, il serait intéressant d'acquérir 'une tronçonneuse avec un guide de 45 cm, surtout avec les coups de vent de plus en plus fréquents qui provoquent souvent des chutes de branches ou d'arbres.

Enfin, il serait judicieux que la Mairie se dote d'un ordinateur portable pour les réunions de conseil et commissions afin de pouvoir utiliser plus fréquemment le vidéo projecteur et pour éviter l'usage de portables personnels. Des devis ont été sollicités dans ce sens:

Après délibération, les choix arrêtés par le conseil à l'unanimité sont:

- Pour la tronçonneuse l'achat d'une tronçonneuse de marque STILL modèle MS 251 pour un montant de 664.05 € TTC.

- Pour le lave-linge, une machine pourra éventuellement être donnée à la commune. Si ce don s'avérait ne pas être possible, une machine neuve sera achetée.

- Pour le PC portable, le devis présenté par la société Alfi pour un montant de 1 390.88€ TTC.

Les achats : tronçonneuse et PC portable seront effectués en ce début d'année après vérification au budget que les fonds nécessaires sont disponibles.

Monsieur le Maire est autorisé par le conseil à l'unanimité à signer les devis et les bons de commande.

5^{ème} sujet : Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion avec les représentants de la Région et le transporteur assurant le ramassage scolaire a eu lieu ce mardi 27 janvier 2026. Il a été évoqué le changement d'itinéraire du ramassage qui traversera maintenant le hameau de Maisnil-Boutry et empruntera la route départementale pour redescendre dans le bas Maisnil afin d'éviter la rue profonde (route communale) inadéquate pour ce genre de véhicule. Monsieur le Maire a profité de cette réunion pour demander un arrêt au Haut Maisnil, les élèves prenant le ramassage habitant en majorité dans cette partie du hameau. Pour l'arrêt du Bas Maisnil, il sera pris contact avec le nouveau propriétaire du terrain sur lequel il est situé afin de le réutiliser. Le conseil délibère favorablement pour que la commune demande une subvention afin d'acheter les panneaux nécessaires à la signalisation du nouvel arrêt.

Pour ce qui est de la vente de bois décidée par le conseil, aucun retour connu à ce jour.

Le bulletin municipal annuel a été distribué et n'a pour le moment suscité aucun commentaire.

La plainte déposée par la commune pour un dépôt sauvage sur une voie communale suit son cours d'après la gendarmerie de Lumbres.

Sur le chantier du futur méthaniseur, M. MANTEL avait constaté un ruissellement important sur le chemin communal. Les responsables du projet ayant été prévenus, le problème semble avoir été résolu. Il faut rester vigilant et signaler tout problème émanant de ce chantier qui durera un peu plus d'un an.

Les branches menaçant de tomber sur la chaussée rue profonde seront coupées très bientôt, d'après le propriétaire du terrain. A suivre.

Une proposition de mise à l'honneur et de reconnaissance des élus ayant réalisé plusieurs mandats et ayant consacré de nombreuses années à la gestion de la commune est proposée par M. DEREU. Cette proposition est retenue par l'ensemble du conseil et une recherche des conseillers concernés sera réalisée. Les dossiers de demande de médaille seront éventuellement transmis pour suite à donner. La remise pourrait se faire lors d'une cérémonie du souvenir, le 08 mai ou le 14 juillet par exemple.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15

Pour Extrait :
Le Président,

A Vaudringhem, le 27 janvier 2026
(Cachet)